

## **Recrutement de la nouvelle direction**

### ***Eléments du profil :***

- Formation supérieure en gestion ou en relation avec le poste souhaitée
- Expérience avérée de 5 à 10 ans dans le domaine des musiques actuelles en Suisse et à l'étranger
- Bonnes connaissances du tissu politique et institutionnel romand et suisse
- Dispose d'un excellent réseau dans les milieux culturels
- Aisance dans les relations publiques et la communication
- Capacité pour la négociation et la gestion
- Capacité à travailler en équipe (3 personnes) et par délégation
- Etre autonome, disponible, flexible et avoir le sens des responsabilités
- Maîtriser parfaitement le français. Bonnes connaissances de l'anglais. L'allemand serait un atout
- Le poste est ouvert aussi bien aux hommes qu'aux femmes
- Une postulation à deux en co-direction est possible
- Libre de tout engagement qui pourrait présenter un conflit d'intérêt
- Poste à 80 ou 100 %
- Entrée en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ou à convenir.
- Contrat de durée illimitée mais soumis à évaluation tous les 5 ans
- Lieu de travail : Nyon

### ***Cahier des charges – tâches principales***

- Direction générale de la FCMA
- Conduite du mandat SME confié à la FCMA
- Développement et mise en œuvre par la FCMA d'une politique de diffusion d'artistes en Suisse romande et à l'étranger
- Conseils aux artistes romands et aux milieux professionnels
- Contribution au développement de politiques publiques dans le domaine des musiques actuelles
- Mise en place et participation à des formations, en interne ou en institution, destinées aux artistes et aux professionnels
- Promotion des artistes lors de tournées, notamment dans les festivals
- Assurer la représentation et la gestion de la communication de la FCMA auprès des partenaires et des médias
- Conduire une recherche de fonds auprès des bailleurs potentiels, tant privés que publics
- Etablissement et conduite du budget annuel de la fondation
- Rédaction des rapports et des comptes pour le Conseil de fondation, les bailleurs de fonds, les cantons, les villes, les partenaires et l'Autorité de surveillance
- Organisation et suivi des séances du Conseil de fondation
- Gestion du personnel et des outils informatiques